



ERRATUM **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables de la ville de Saint-Lin-Laurentides

Veillez noter que l'avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 818-2025 créant une offre de financement pour la mise aux normes des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées comporte une erreur qui se doit d'être corrigée.

En effet, le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Est aussi ajoutée la mention suivante : « Le présent règlement entrera en vigueur sous réserve de l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt finançant l'Écoprêt. »

Nous nous excusons des inconvénients.

Donné à Saint-Lin-Laurentides, ce 17 septembre 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale